

OBJET : Tarifs Soif de Culture -

Le Maire de Monteux,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant que la Ville de Monteux organise, dans le cadre de sa politique culturelle, un certain nombre de spectacles,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'entrée à ces spectacles,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs du Spectacle « Michel Jonasz – Piano/voix » :

SOIF DE CULTURE		
Date	Catégorie	Tarifs en prévente au Service des affaires Culturelles et Sportives ou sur le site de la ville de Monteux
07/02/2025	Spectacle Michel Jonasz Piano/Voix	Carré Or : 38,00 €
		Catégorie 1 : 35,00 €
		Catégorie 2 : 30,00 €

PRECISE que le produit des entrées à ces spectacles sera encaissé au moyen de la régie de recettes pour l'encaissement de tous les droits et produits liés aux spectacles et manifestations organisés par la Ville.

PRECISE que si pour quelque raison que ce soit les dates venaient à être modifiées, les tarifs ci-dessus restent valables pour les éventuelles dates de report.

Acte Exécutoire

Transmis le : 08/11/2024

Publié le : 08/11/2024

Monteux, le 30 octobre 2024

Christian GROS



Maire de Monteux